

FORMATION CONTINUE

MASTER MENTION DROIT DES AFFAIRES PARCOURS DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE-DJCE

Régime d'examen du diplôme Année 2025-2026

ARTICLE 1 - Les conditions d'obtention du Master sont les suivantes :

- 1°) Inscription régulière au Master pour les deux années civiles considérées
- 2°) Assiduité aux enseignements et aux conférences
- 3°) Avoir satisfait aux conditions d'évaluation des connaissances

ARTICLE 2 - EVALUATION DES CONNAISSANCES

Le contrôle des aptitudes comprend une évaluation des connaissances au cours de la 1^{ère} et 2^{ème} année de formation, la rédaction d'un article de synthèse et un oral sous forme de conférence d'actualité.

1^{ère} année de formation :

- QCM contrôle continu (6 crédits)
- Article de synthèse (12 crédits)

L'article de synthèse : des intervenants de la première année donnent des thèmes en lien avec la formation. Chaque auditeur choisit un thème différent en juin et doit rendre, en octobre, un document de 13 pages hors bibliographie : 2 pages d'introduction ; un article de synthèse rédigé pour répondre au sujet choisi en respectant les canons de présentation d'un mémoire de recherche universitaire tout en étant présenté à travers un plan en 2 parties et 2 sous parties (10 pages), une conclusion (1 page) et une bibliographie. La personne qui a proposé le sujet corrige le travail et attribue une note après vérification de l'absence de recours à l'intelligence artificielle.

2^{ème} année de formation :

- Terminal écrit Droit des sociétés et droit des entreprises en difficulté (12 crédits)
- Terminal écrit Droit social (12 crédits)
- Terminal écrit Droit fiscal (12 crédits)
- Conférence d'actualité (6 crédits)

Conférence d'actualité : par binôme, les auditeurs présentent oralement un sujet d'actualité en lien avec le contenu de la formation pendant 20 minutes et à l'aide d'un PowerPoint de 8 pages maximum.

DJCE :

Grand oral à l'issue de la formation sur l'ensemble du programme.

L'obtention du DJCE à l'issue de la formation complète impose d'obtenir une note supérieure ou égale à 14/20 en Master DAF FC et de valider le grand oral du DJCE. En DJCE, il n'existera pas de rattrapages.

ARTICLE 3- ADMISSION

Les résultats sont déterminés par application du tableau suivant :

Contrôle des aptitudes	Notes sur	Unités de Crédits
1^{ère} année de formation		
1- Contrôle continu 2- Article de synthèse	/60 /120	6 12
2^{ème} année de formation		
1/ examen écrits Droit des affaires Droit fiscal Droit social	/110	42
2/ grand oral Conférence d'actualité	/70	
Total Général : Master droit des affaires et fiscalité	/360	60
DJCE		
Grand oral	/20	